

Règlement du Triathlon de Limoges Métropole - édition 2026

En s'inscrivant et en prenant part au triathlon Limoges Métropole, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et l'accepte. Il s'engage à respecter ce règlement. Chaque athlète est tenu au respect vis à vis des autres athlètes, des arbitres, des bénévoles et des organisateurs.

Art. 1 - REGLEMENT FFTRI

Les épreuves du Triathlon Limoges Métropole sont soumises au respect du règlement de la Fédération Française de Triathlon, (FFTRI), consultable sur : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Les concurrents s'engagent en tout état de cause à le respecter.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors de l'épreuve.

Un athlète engagé sur une course de triathlon est considéré en course à partir de la remise du dossard jusqu'à la fin de la remise des prix, il est donc soumis à la réglementation pendant toute cette période. Il veillera en particulier à avoir une attitude toujours courtoise, écologiquement responsable et à ne pas s'échauffer sur les parcours si une autre course s'y déroule.

Art. 2 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFTRI compétition 2026.

Pour les non licenciés FFTRI :

- Pour toute prise d'une Licence Expérience (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, celui-ci devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

Lorsque le demandeur est mineur, l'obtention d'une Licence Expérience est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la Licence Expérience nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.

- Pour une épreuve en relais, une licence FFN pour le nageur, FFC pour le cycliste et FFA pour le coureur à pied sont acceptées. Ou remplir le "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées

A défaut d'être en conformité avec les points ci-dessus, toute participation aux épreuves est exclue et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les athlètes ont l'obligation de participer au briefing avant le départ de la course à proximité du départ en natation.

Les catégories d'âge pouvant participer à chaque épreuves sont :

- ⇒ La course parent/enfant entre 5 ans (année 2021) et 10 ans (année 2016)
- ⇒ Triathlon individuel Jeunes 1 : 6 - 9 ans (né entre 2017 et 2020)
- ⇒ Triathlon individuel Jeunes 2 : 10 – 13 ans (né entre 2013 et 2016)
- ⇒ Triathlon XS individuel : à partir de la catégorie benjamin (année de naissance 2014 et avant) : 12 ans et plus.
- ⇒ Triathlon S individuel : à partir de la catégorie cadet (année de naissance 2010 et avant) : 16 ans et plus.
- ⇒ Triathlon S relais : à partir de la catégorie benjamin (année de naissance 2014 et avant) : 12 ans et plus.
(Benjamin et Minime, ne pouvant effectuer qu'une seule discipline)
- ⇒ Triathlon M individuel : à partir de la catégorie junior (année de naissance 2008 et avant) : 18 ans et plus.
- ⇒ Triathlon M relais : à partir de la catégorie junior (année de naissance 2008 et avant) : 18 ans et plus.

L'ensemble des relais S ou M, peuvent être mixtes par équipe de deux ou de trois personnes.

L'inscription est réalisée exclusivement en ligne sur le site Chronoweb, ainsi que le paiement des droits d'inscription. Tout dossier incomplet ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un dossard.

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au **jeudi 23 avril à 23h.**

Les inscriptions sur place le jour de l'épreuve ne seront pas acceptées.

Il est strictement interdit pour un concurrent qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour laquelle il est inscrit de donner ou revendre son dossard à une tierce personne.

Art. 3 – TARIFS

	Tarif licencié FFTRI	Tarif non licencié FFTRI*
La course parent/enfant	6 euros	
Course enfants = Jeunes 1 et 2	10 euros	14 euros
XS	16 euros	20 euros
S	30 euros	37 euros
Relais S	45 euros	+ 4 euros /personne
M	50 euros	72 euros
Relais M	60 euros	+ 5 euros /personne

**La Licence Expérience est obligatoire pour les non licenciés, le montant est reversé à la FFTRI :*

- 4 euros pour les courses jeunes et XS ; 7 euros pour les courses S ; 22 euros pour les courses M. Pour les courses en relais, les personnes du relais n'ayant pas de licence FFTRI ont un surcoût de 4 euros pour le S et 5 euros pour le M.

Art. 4 - NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre de participants maximum est déterminé par la taille des installations, dans le but de garantir des conditions de sécurité maximale.

- La course parent/enfant
 - Equipe de 2 personnes (un parent et un enfant) : 150 équipes maximum
- Format XS
 - Individuel : 110 participants maximum
- Format S
 - Individuel : 200 participants maximum - Relais : 30 équipes maximum + relais entreprise
- Triathlon M :
 - Individuel : 140 participants maximum - Relais : 20 équipes maximum
- Triathlon Jeunes
 - 120 participants maximum

Ces chiffres peuvent être modifiés suivant l'évolution des inscriptions.

Art 5 – Course jeunes 1 / 2 et Course parent/enfant : samedi 25 avril 2026

5.1 LES HORAIRES

	Course Jeunes 1 et 2	La course parent/enfant
Ouverture de l'aire de transition (= parc à vélos)	13h15	15h15
Fermeture de l'aire de transition (= parc à vélos)	14h15	15h45
Briefing	14h30	16h
Départ	14h45	16h15
Podium	15h30	
Distance		
Natation	100M	65 m
Vélo	2km300	820 m
Course à pied	1 km	360 m

5.2 La Course Jeunes 1 et 2 :

Ouverte à tous les enfants entre 6 ans et 13 ans avec un départ toutes les 10 secondes.

Départ de la vague Jeunes 1 puis de la Jeunes 2.

Les vélos devront être déposés dans le parc à vélo suivant les numéros de dossard de 13h15 à 14h15.

Natation : se déroulera dans le bassin sportif de 50m puis dans le bassin multifonction de 25m = 100 m à effectuer.

Cyclisme : se déroulera sur la voie publique : 2,3 km à parcourir.

Attention l'organisation ne fournit pas de vélo, chaque participant doit amener le sien.

Course à pied : se déroulera sur le parking de L'Aquapolis. 1 km à effectuer.

5.3 LA COURSE PARENT/ENFANT

Ouverte à tous les enfants entre 5 ans et 10 ans/ L'enfant doit être obligatoirement accompagné d'un de ses parents, d'un proche ou adulte majeur.

Les vélos devront être déposés dans le parc à vélo suivant les numéros de dossard de 15h15 à 15h45.

Natation : se déroulera dans le bassin sportif de 50m ainsi que dans le bassin multifonction de 25m. Distance à effectuer : 65m. Possibilité pour l'enfant d'être avec des brassards, une bouée ou tout objet flottant. Possibilité au parent de tracter l'enfant.

Cyclisme : l'épreuve se déroulera sur le parking de L'Aquapolis.

820m à effectuer en duo, chacun son vélo. Attention l'organisation ne fournit pas de vélo, chaque participant doit amener le sien.

Course à pied : l'épreuve se déroulera sur le parking de L'Aquapolis. 360m à effectuer.

La course parent/enfant est une animation triathlon non chronométrée.

Art. 6 - EQUIPEMENT DE COURSES

Lors du retrait de dossard, l'athlète recevra le matériel de course suivant :

- Un bracelet puce de chronométrage
- Un dossard (interdiction de le porter pendant la natation)
- Des étiquettes avec numéro de dossard
- Un welcome pack

Les dossards seront portés de façon parfaitement visible sur la partie basse du dos et sur le casque en cyclisme, et sur le devant en course à pied.

Ils seront positionnés correctement dès la sortie de l'aire de transition. Ils ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés. Dans le cas où un concurrent franchit la ligne d'arrivée sans dossard, il ne pourra pas être classé.

Le port des dossards n'étant pas obligatoire en natation, puisque le concurrent sera marqué sur peau, il est vivement conseillé de les porter uniquement en cyclisme et en course à pied. Dans le cas où l'arbitre principal constate que les dossards ne sont pas résistants à l'eau, il peut en interdire l'usage sur la partie natation.

Un dossard peut être porté sur une ceinture, fixé en trois points minimum, à condition que la ceinture soit placée au plus bas au niveau de la taille. Tout autre positionnement de la ceinture fera l'objet d'une remise en conformité par une procédure « Stop and Go ».

Les athlètes ne disposant pas d'une ceinture porte-dossards fixeront leur dossard sur le devant ou dans le dos suivant la discipline.

Il faudra également coller sur la tige de selle le dossard autocollant fourni dans le pack.

Le bracelet puce se fixe à la cheville gauche avant le départ natation (Restitution dès le franchissement de la ligne d'arrivée). Il permet de donner les temps à l'arrivée. Pour les équipes, le bracelet puce fait office de témoin de relais dans l'aire de transition.

Attention : la non remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée 70 euros.

Le chronométrage débute au départ de l'épreuve de chaque concurrent, et s'arrête quand l'athlète, ou le dernier athlète de l'équipe, franchit la ligne d'arrivée (le temps passé aux transitions, ravitaillements, etc. n'est pas décompté). L'épreuve se déroulant en contre la montre, le temps établi sera calculé en fonction de l'horaire de départ du concurrent. **Aucun retard ne sera accepté.** La précision du chronométrage s'effectuera à la seconde. En cas d'ex-aequo, l'athlète ayant réalisé le meilleur temps course à pied est déclaré vainqueur.

L'athlète adhérent auprès d'une Fédération étrangère reconnue par l'International Triathlon Union apparaît au classement de l'épreuve à laquelle il participe sous le numéro de licence qui lui est affecté par sa Fédération de rattachement. Sa nationalité est dans tous les cas indiquée.

Sur les classements édités figureront les athlètes n'ayant pas pris le départ et les athlètes ayant abandonnés sous les intitulés respectifs « DNS » (didn't start) et « DNF » (didn't finish) d'après les informations communiquées par l'Arbitre Principal.

Art. 7 – ÉPREUVE DE NATATION

L'épreuve de natation se déroulera en piscine, avec un départ sur le bassin de 25m, puis une sortie à l'australienne pour replonger dans le bassin de 50m.

A chaque changement de lignes, les concurrents doivent obligatoirement toucher le mur du bassin dans sa ligne de nage avant de changer de couloir de nage.

Pour le parcours XS, un passage de 325m sera à effectuer. Pour le format S, un passage de 525m sera à effectuer et pour le parcours M, deux passages sont à effectuer pour un total de 1 100m.

Les athlètes doivent porter le bonnet de bain de couleur fourni par l'organisateur.

- ⇒ Les lunettes sont autorisées.
- ⇒ Les tri-fonctions sont autorisées.
- ⇒ Le plongeon est autorisé.

Sont interdits :

- ⇒ Tout accessoire de respiration et aide à la flottaison ou à la propulsion.
- ⇒ Une combinaison de natation.

Le temps limite à ne pas dépasser pour cette épreuve sera de 15 minutes pour le format XS, de 25 minutes pour le format S, et de 45 minutes pour le format M.

Art. 8 – ÉPREUVE DE CYCLISME

Pour le parcours XS, un tour de 10 km sera à effectuer, pour le parcours S, deux tours de circuit pour un total de 20 km seront à effectuer. Pour le parcours M, quatre tours pour un total de 40 km sont à effectuer.

Durant l'épreuve cyclisme, le dossard devra être porté et visible derrière sur le dos et sur le casque.

Tout déplacement dans l'aire de transition doit s'effectuer vélo à la main.

Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire, jugulaire attachée, sur la totalité du parcours.

Le drafting, aspiration/abri derrière un autre cycliste est autorisé.

Vélos uniquement musculaires autorisés : Vélo de route, vtt, gravel autorisés. Vélos électriques interdits

Attention : Plus aucun prolongateur n'est autorisé, notre épreuve autorisant le drafting.

Le parcours XS comporte une boucle à réaliser, le S comporte deux boucles à réaliser et le M comporte quatre boucles.

L'ensemble du parcours se réalisera sur des routes goudronnées, à double sens.

Chaque athlète s'engage à respecter le code de la route, ainsi que la signalisation, les sens de circulation spécifique de l'organisation et de ne pas couper les virages.

Attention, certaines portions du circuit sont à double sens.

Le temps limite à ne pas dépasser pour cette épreuve sera de 45 minutes pour le format XS, 1h30 heure pour le format S, et de 2h15 heures pour le format M.

Art. 9 – ÉPREUVE DE COURSE A PIED

Pour le parcours XS, un tour de circuit de 2,7 km.

Pour le parcours S, un tour de circuit pour un total de 5 km sera à effectuer. Pour le parcours M, deux tours pour un total de 10 km sont à effectuer. Pour ce dernier, un bracelet sera à récupérer lors du deuxième tour. Si l'athlète ne le porte pas à l'arrivée, son temps ne sera pas comptabilisé.

Durant la course, le dossard devra être porté visible devant sur le ventre.

Les participants s'engagent à respecter la signalisation mise en place par l'organisateur

Le temps limite à ne pas dépasser pour cette épreuve sera de 25 minutes pour le format XS, de 45 minutes pour le format S et de 1 heure 30 pour le format M.

Art. 10 – AIRE DE TRANSITION

Seul le strict minimum nécessaire à la course est toléré dans l'aire de transition. Une zone de dépôt de sacs, appelée consigne, sera à la disposition des athlètes.

Pour les relais, une zone d'attente sera mise en place à l'entrée du parc et le passage du témoin s'effectue à l'emplacement de l'équipe dans l'aire de transition.

Lors de l'entrée dans l'aire de transition, les vélos sont contrôlés. Une fois vérifiés ceux-ci ne peuvent plus en ressortir avant le départ de l'épreuve.

Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit. La serviette de bain est autorisée et ne constitue pas un marquage distinctif ou personnalisé.

A chaque emplacement des athlètes, un bac de rangement sera installé dans lequel l'athlète pourra y mettre ses affaires. Rien ne doit dépasser de ce bac. **Les concurrents s'exposent à une remise en conformité (carton jaune) par les arbitres.**

A la fin de la compétition, ce bac devra rester à sa place et ne pourra être emporté par l'athlète. En cas de manquement ou dégradation de ce bac, l'organisation pourra se retourner contre l'athlète.

Les changements de tenues doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition. La nudité est interdite.

Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).

Les déplacements avec le vélo dans l'aire de transition s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main, casque sur la tête et attaché. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle.

Le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.

Les concurrents ne peuvent monter sur le vélo qu'après la ligne de sortie d'aire de transition, matérialisée au sol.

Les concurrents ou leur matériel ne doivent pas gêner les autres concurrents.

Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours et les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition.

A l'issue de l'épreuve, la sortie du vélo de l'aire de transition ne pourra s'effectuer que sur présentation et restitution du dossard.

La récupération des vélos se fera pour tous les participants dès lors que le dernier coureur à pied aura quitté la zone de transition et quel que soit son format de course.

Art. 11 – RETRAIT DE DOSSARD

Le retrait des dossards se fera le samedi 25 avril, sur le site de L'Aquapolis, aux horaires d'ouverture de l'établissement (10h-19h), ainsi que le dimanche matin 26 avril de 7h00 à 8h15.

Le retrait des dossards sera effectué, sur présentation d'une pièce d'identité pour les non licenciés ou d'une licence pour les licenciés FFTRI.

Art. 12 – DEROULEMENT DES EPREUVES DU DIMANCHE

L'épreuve se déroulera en contre la montre, avec un départ d'un athlète en piscine toutes les 10 secondes.

- ⇒ 9h : Départs M : départ toutes les 10 secondes
- ⇒ 9h30 : Départs S : départ toutes les 10 secondes
- ⇒ 10h15 : Départ XS : départ toutes les 10 secondes

Toute assistance extérieure, hormis celle des membres de l'organisation et des services de sécurité, est formellement interdite durant la course.

Tous les athlètes sont tenus de respecter les décisions du corps arbitral.
L'assistance médicale à toute autorité pour arrêter durant l'épreuve les concurrents présentant des symptômes indiquant un risque pour leur santé.

Les règles mises en place seront disponibles sur le site internet de l'épreuve. Elles seront à respecter et à appliquer pour tous les athlètes.

Art. 13 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Tout abandon de déchets et emballages divers hors des zones prévues à cet effet, est interdit.

Après chaque poste de ravitaillement, vous disposez d'une zone de propreté identifiée sur laquelle vous pouvez abandonner vos déchets et emballages divers.

Ces zones sont identifiées par un panneau « début de zone de propreté » et un panneau « fin de zone de propreté ».

Art. 14 - LES HORAIRES DES COMPETITIONS DU DIMANCHE 26 AVRIL 2026

	FORMAT XS (individuel)	FORMAT S (individuel et Relais)	FORMAT M (individuel et Relais)
Ouverture de l'aire de transition	7h00	7h00	7h00
Fermeture de l'aire de transition	8h30	8h30	8h30
Briefing	8h35	8h35	8h35
Départ	10h15	9h30	9h00
Podium	13h00	13h00	13h00

Art. 15 – MODIFICATION D'EPREUVES - ANNULATION

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force raisons de santé publique ou pour cause d'intempéries. En particulier, en cas d'intempéries incompatibles avec la pratique du triathlon ou décision des autorités publiques dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 par exemple.

Les athlètes renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription, mais pourront bénéficier du report de l'inscription.

Les annulations seront possibles jusqu'au 19/04/26. Le remboursement de l'inscription (hors Pass Compétition) se fera sur le montant réglé minoré d'une retenue de 5 € (frais de gestion). Les changements d'épreuves sont possibles jusqu'au 19/04/26 sur demande du participant en fonction des places disponibles.

Art. 16 – RECOMPENSES ET REMISE DES PRIX

Les athlètes seront récompensés par rapport à leur classement. Voici ci-dessous la liste des récompenses individuelles et par équipes. Cette liste sera également affichée sur site le jour de la manifestation.

TRIATHLON XS

- 3 premiers scratch, Hommes et Femmes
- Le premier Benjamin et la première Benjamine

TRIATHLON S et TRIATHLON M

- 3 premiers scratch, Hommes et Femmes
- 3 premiers relais au scratch + 1^{ère} équipe relais entreprise sur le S

COURSES ENFANTS

- 3 premiers garçons - 3 premières filles : jeunes 1
- 3 premiers garçons - 3 premières filles : jeunes 2

Art. 17 – DROIT A L'IMAGE

La participation au triathlon pour chaque participant constitue une autorisation tacite de diffusion d'images fixes ou animées.

Dans le cas où un participant ne souhaiterait pas voir son image utilisée (floutage possible le cas échéant), doivent manifester leur volonté auprès de l'organisateur.

Art. 18 – ASSURANCE

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les athlètes licenciés à la journée et les licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance de la FFTRI.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du règlement de l'épreuve, du règlement de la FFTRI, du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.

L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Art. 19 – OBLIGATION D'INFORMATION

Tout athlète à l'obligation de s'informer régulièrement de l'évolution du triathlon.